Appel à Proposition Accompagnement DLA CCC-2017-Séminaire Politique de la Ville

POUR LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES ET STRUCTURES DE L'ESS
GRATUIT ET PARTICIPATIF

Dossier suivi par : Guillaume Lopin
Email : guillaume.lopin@id37.fr
Mobile : 06 17 90 15 63

Le DLA d'Indre et Loire est porté par l'association ID37 et soutenu par les partenaires suivants :

Sommaire

Objectif et missions 3
Financement et pilotage 4
Organisation 4
Contexte de la mission 5
Objet de la prestation 7
Modalites de la prestation 8
Échéance 8
Lieu de l'intervention 8
Compétences spécifiques attendues 8
Budget estimé 9
Conditions de règlement 9
Rapport final 9
Évaluation de la mission 10
Modalites de l'offre 11
Prescriptions méthodologiques 11
Planification et budget 11
Modalités de remise 12

Présentation du DLA

Objectif et missions

Le DLA a été créé en 2002 par l'Etat (ministère de l'emploi) et la Caisse des dépôts pour accompagner les associations dans la sortie du dispositif nouveaux services – emplois jeunes. En région Centre, c'est à partir de 2004-2005 que les départements se sont dotés d'un DLA.

Le Dispositif Local d'Accompagnement est un outil à la disposition des structures d'utilité sociale **employeuses** (en priorité : petites et moyennes associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopératives à finalité sociale).
Il a pour finalité la **création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de sa qualité**, dans une démarche de renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet associatif et du développement du territoire.
En Indre-et-Loire, le DLA est confié depuis 2004 à l'association ID37.

Le DLA a pour rôle d'accueillir les structures s'interrogeant sur le développement et la mise en œuvre de leur projet associatif et/ou opérationnel. Les associations bénéficient d'un diagnostic, réalisé conjointement avec les membres de l'association. C'est l'occasion de porter un regard sur l'ensemble du projet et du fonctionnement associatif (organisation de la vie associative, participation des acteurs, relation au territoire, aux usagers et aux différents partenaires, solidité économique,…). Cela doit permettre à l'association d'identifier, avec l'aide du chargé de mission DLA, les problématiques auxquelles elle est confrontée.

Suite à cela, un plan d'accompagnement est proposé à l'association, qui peut bénéficier, si besoin, d'une intervention appuie conseil sur les problématiques identifiées. Ainsi, un intervenant spécialisé vient travailler sur ces points avec les membres de l'association.
Parallèlement à ces accompagnements individuels, le DLA organise également des actions dites « collectives », sur des thématiques définies auprès d'un secteur en particulier.

Financement et pilotage

Avec près de 46 000 structures accompagnées au niveau national, dont **1 700 en région Centre**, le DLA a su faire la preuve de son utilité. Il est désormais financé également par le FSE et certaines collectivités locales (Conseils généraux, agglomérations, villes), par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, les CAF et l'ACSE… Les pilotes nationaux du dispositif sont donc l'Etat et la Caisse des dépôts, mais aussi le Mouvement associatif (ex-CPCA).

Organisation

Suite à un appel à projet, le DLA est porté pour une durée de 3 ans par une association spécialisée dans l'accompagnement de structures d'utilité sociale et ancrée sur son territoire.
En région Centre, les DLA départementaux sont portés par :

- ID 37 dans l'Indre et Loire
- la Ligue de l'enseignement dans le Cher et le Loir et Cher,
- les BGE dans l'Indre, le Loiret et l'Eure et Loir,
- le Mouvement associatif Centre pour le DLA.

Pour plus d'informations sur le DLA en région Centre, consulter le site internet : http://dla-centre.org

Contexte de la mission

Un réseau d'acteurs œuvrant dans le cadre de la politique de la ville s'est constitué depuis 1 an en Indre et Loire dans le but de favoriser les coopérations et d'harmoniser les actions entre porteurs de projets.

Les objectifs généraux du réseau sont :
Améliorer les interventions auprès des habitants du quartier « politique de la ville » et favoriser leur implication
Contribuer à l'évolution des politiques publiques
Permettre la mise en place et **favoriser les actions coopératives**
Mettre en commun et articuler les divers actions
Echanger sur les pratiques d'intervention dans les Quartiers Politique de la Ville
Questionner ou interroger la participation des habitants

Les objectifs opérationnels du réseau
- Mieux communiquer dans les réseaux et autour de nous (savoir qui fait quoi, savoir qui mobiliser, savoir avec qui faire…)
- Faire naître et permettre des actions coopératives (coordonner les actions, mettre en commun, inventer ensemble…). Se rencontrer, échanger, apprendre à se connaître (construire une culture commune, échanger nos pratiques, se reconnaître, tisser du lien…)
- Faire valoir notre expertise d'usage (faire remonter les problématiques des quartiers en associant les habitants, partager des constats et des besoins…)
- Rechercher collectivement un sens et une méthodologie sur la question de la participation des habitants

Afin d'inscrire le réseau dans une dynamique de partage et de co-production, nous avons proposé d'animer un séminaire de travail « travailler ensemble au service des habitants ». Les objectifs sont les suivants :

Partager les projets prévus dans le cadre du contrat de ville et pouvoir se situer dans l'écosystème.
Construire l'écosystème des acteurs sur le territoire Politique de la ville
Construire une cartographie des acteurs

Partager la nature de nos projets

- Identifier les intentions communes
- Identifier les complémentarités
- Identifier les manques
- Identifier les superpositions
- Identifier les freins et les bénéfices aux coopérations

Partager une analyse du contrat de ville, avoir une lecture commune

- Avoir une connaissance partagée de la politique de la ville (amorcé pendant atelier préalable)
- Avoir une connaissance partagée du contrat de ville (amorcé pendant atelier préalable)
- Interroger les questions d'éthiques et politiques liées à la politique de la ville
- Poser des problématiques
- Affirmer des choix collectifs sur les questions éthiques ou politiques
- Organiser des réponses collectives, des actions pouvant être portées par le réseau

Construite des projets coopératifs, articulés, co-construits ou co-portés

- Identifier les collaborations possibles
- Elaborer la nature des passerelles
- Identifier dans le dossier la façon dont les actions peuvent s'inscrire
- Définir les bonnes stratégies qui permettent de lever les freins à la coopération

Objet de la prestation

Les informations communiquées sont confidentielles et restent la propriété de l'association et du DLA.

Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre d'une prestation de service, il a pour but d'accompagner le groupe dans la production de solutions concertées.

Besoins	Actions	Résultats attendus	Calendrier	Ressources
Le réseau pourrait accueillir une quarantaine de structures porteuses de projet. Le réseau a besoin d'un facilitateur pour l'aider à produire collectivement.	Animer 2 jours de travail dans le but de produire autour des coopérations possibles à l'échelle des quartiers	Production d'une cartographie des acteurs présents au séminaire et que chacun puisse se situer dans cet écosystème Identification d'une série de situations problématiques et identifier les réponses et/ou les actions que le collectif peut apporter Identifier les acteurs avec lesquelles les structures présentes vont travailler et mieux appréhender le contexte dans lequel les actions peuvent se réaliser	Le séminaire se déroulera les 9 et 10 novembre 2017	Un prestataire (2 animateurs) et le groupe projet en charge du séminaire. Le prestataire devra prévoir une séance de travail préalable avec le groupe projet du réseau.

Modalites de la prestation

Écheance

Le séminaire aura lieu les 9 et 10 novembre 2017.

Lieu de l'intervention

La mission d'accompagnement se déroulera à Saint-Pierre-des-corps.

Competences specifiques attendues

Régulateurs et facilitateurs de groupes
Méthodes participatives
Accompagner les productions collectives
Connaissance de la politique de la ville

Budget estime

3000€ TTC.

Il comprend les temps de préparation, de rédaction de rapport et de déplacement ainsi que les frais liés à la mission.

Conditions de reglement

Le paiement de la mission au prestataire retenu interviendra sur présentation de factures :

- à la signature de la convention (30% du montant total)
- au rendu du rapport final (70% du montant total)

Rapport final

Le prestataire devra rendre un bilan final écrit, qui comportera les éléments suivants :

- ✓ rappel de la commande et des objectifs visés par le DLA,
- ✓ méthodologie employée dans le cadre de la mission,
- ✓ calendrier du travail réalisé distinguant les jours sur site et hors site, assorti des feuilles d'émargement et de suivi des travaux,
- ✓ présentation du travail réalisé, des résultats obtenus, des conclusions et synthèse des points principaux,
- ✓ préconisations et échéancier éventuel,
- ✓ tous documents et outils utilisés ou réalisés pendant la mission explicitant l'accompagnement et les résultats.

Évaluation de la mission

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs :

- ✓ le respect de la convention,
- ✓ la disponibilité, l'adaptabilité, la qualité du contact et des échanges,
- ✓ les résultats obtenus notamment en termes d'appropriation par la structure et de réalisme des préconisations

Modalites de l'offre

La proposition d'intervention devra comporter les éléments suivants

Prescriptions methodologiques

- Une note méthodologique détaillant les étapes de l'accompagnement et les modalités d'implication de la structure bénéficiaire ; dans le cas d'un accompagnement individuel, des temps de **cadrage** de la mission, de **lancement** de l'accompagnement et de **restitution** des travaux devront être spécifiquement prévus entre les 3 parties prenantes (association, DLA, prestataire) ;

NB : Le **temps de restitution** faisant partie de la phase de consolidation de l'accompagnement, interviendra après rendu du rapport final. Lors de ce temps seront présentes les 3 parties prenantes (association, DLA, prestataire), il peut être réalisé à distance et fera l'objet d'une formalisation écrite par la chargée de mission DLA.

- Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission (avec CV et références) ;
- Les livrables envisagés (des exemples de livrables du même type réalisés par le prestataire peuvent être joints en annexe à titre d'illustration)

Planification et budget

- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention ;
- Le détail du nombre de journées ainsi que le nombre d'heures par jour ou demi-journée ;
- La répartition du temps passé sur site et hors site ;
- Un budget détaillé de l'intervention, pouvant différencier les coûts sur et hors site et distinguer les frais de déplacement.

Modalites de remise

La proposition devra être adressée par mail à guillaume.lopin@id37.fr au plus tard **le 28 août 2017**
Les propositions reçues après cette date seront pénalisées.